



Immersion dans le Haut Queyras, au départ de Saint Véran, là où les coqs picorent les étoiles. Randonnée dans la magnifique Vallée de la Blanche, nuit en refuge au bord du lac du même nom, découverte des lacs Blanchets dans leur écrin de rochers et « navigation » entre l'Italie et la France avant de descendre dans la vallée. Paysage ouvert de prairie d'altitude, dominée par la magnifiques Tête des Toillies 3175m, chamois, flore, etc...., 1 jour ½ de rêve

LIEU : Queyras/ Saint Véran

DATE : Du 29 au 30 juin 2026

DURÉE : 1 jour 1/2 et 1 nuit

ACCOMPAGNATEUR : Nicolas Charreyre accompagnateur diplômé d'état, Tel 07 67 20 05 89

TELEPHONE ATLAS : 06 89 24 81 15

MAIL : sejours.atlas@gmail.com

NIVEAU : moyen (marche sur sentier, entre 350 et 600 de dénivelé positif,

HÉBERGEMENT : en refuge de montagne, en dortoir, avec lits superposés

GROUPE : 3 personnes + votre guide

PORTAGE : vous devez porter votre sac à dos avec vos affaires

RENDEZ VOUS : JOUR 1 – aire de covoiturage Baratier :Embrun route des Orres à 13h

FIN DU SEJOUR : JOUR 2 - au retour de randonnée. Vers 17h.

CARTOGRAPHIE : IGN TOP 25 QUEYRAS-MONT VISO 3637 OT

TARIF : 253 € par personne

Le tarif comprend

- L'encadrement par un Accompagnateur en Montagne diplômé ou breveté d'état
- la pension complète en dortoir (dîner, nuit, petit déjeuner, et pique-nique du jour 2)
- le prêt du sac à viande (si vous n'en avez pas)

Le tarif ne comprend pas

- Les boissons et les dépenses personnelles
- Le transport A/R entre votre lieu de résidence et le lieu de départ de la randonnée
- Le pique-nique du Jour 1
- Les assurances annulation et rapatriement

Tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « le prix comprend »

LES PLUS DE CE SEJOUR :

- Escapade dans le Queyras à la frontière Italienne
- Lacs de Montagne dans leur écrin
- Marmottes et bouquetins
- Paysage à couper le souffle

PROGRAMME DU SÉJOUR :

JOUR 1 RDV A 13h, aire de covoiturage d'Embrun (au niveau du rd point des Orres). Direction Saint Véran

Montée douce jusqu'au refuge de la Blanche 2499 m par un très beau sentier au départ de Saint Véran.

Le refuge se trouve au pied du lac de la Blanche, dans un écrin de montagnes

Installation au refuge, diner et nuit

Dénivelé : montée : 500 m - Temps de marche : 3h30

JOUR 2 Refuge de la blanche 2499 m Col de Saint Véran 2844 m, par les lacs Blanchet, possibilité de gravir un sommet à 3014 m –

Retour en vallée par un ancien canal

Par un très jolie sentier nous montons au col de saint Véran, en passant par les magnifiques Lacs Blanchets, de là nous vous offrons la possibilité de monter à 3013 m sur un sommet d'accès facile en bordure de la frontière italienne, possibilité d'apercevoir des bouquetins

Dénivelé : + 350 m / - 900m - Temps de marche : 6h30 (si sommet + 170 m)

Ce programme est susceptible d'être modifié à tout moment par le professionnel encadrant en fonction des conditions climatiques, des aptitudes physiques et techniques des participants. Tous les dénivelés sont donnés à titre indicatif. Ils seront plus ou moins atteints.

L'EQUIPEMENT

- Sac à dos de contenance 40 à 50L
- 1 Tee-shirts manches courtes, respirant pour permettre l'évacuation de la transpiration.
- 1 Couche intermédiaire pour apporter de la chaleur type fibre polaire.
- 1 Veste imperméable type Goretex idéale pour protéger du vent.
- 1 Doudoune ou veste chaude
- 1 short, et un pantalon de marche ou collant
- Chaussures de randonnée montantes
- Bonnet, gants, tour du cou, bâtons de marche (avec protections caoutchouc pour les pointes)
- Lunette de soleil. Crème solaire,
- Gourde 1L minimum / personne
- Pharmacie personnelle avec ordonnance si besoin
- 1 frontale ou lampe électrique
- Votre contrat d'assistance et une attestation d'assurance valable en montagne

Pour plus de confort et de sécurité, partez bien équipés. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix de vêtements, de sac à dos ou de chaussures

RENDEZ-VOUS ET ACCES :

Jour 1 RDV A 13h aire de covoiturage d'Embrun (au niveau du rd point des Orres).

Jour 2 Retour prévu en fin de journée à Embrun

FORMALITE

- Carte d'identité ou Passeport en cours de validité + carte sécurité sociale
- RC : Chaque participant doit être couvert en Responsabilité civile (dans le cadre d'une activité randonnée à titre de loisirs)
- L'assurance rapatriement est obligatoire. Une assurance annulation est fortement conseillée.

Si vous n'en possédez pas, A.T.L.A.S. vous propose un contrat Europ Assistance comprenant l'assistance/rapatriement, l'assurance annulation et interruption du séjour et bagages et effets personnels (voir rubrique assurance et annulation).

REGIMES ALIMENTAIRES ET SANTÉ

Il est de votre responsabilité de nous fournir tous renseignements concernant votre santé pouvant avoir une influence sur le déroulement et la conduite du séjour du séjour. Merci de nous communiquer vos régimes particuliers.

ASSURANCE ET ANNULATION

Il est indispensable pour participer à nos séjours d'être assuré en responsabilité civile personnelle, par ailleurs vous devez être assurés pour l'assistance et le secours en cours de séjour, l'assurance annulation est fortement conseillée en cas d'annulation de votre séjour pour une cause qui serait de votre fait. Si ce n'est pas le cas, ATLAS est en mesure de vous proposer des assurances aux conditions suivantes :

CONTRATS ASSURANCES

Assistance rapatriement - frais de secours : 1 % du prix du séjour

Annulation + bagages : 2, 8 % du prix du séjour

Extrait de nos contrats d'assurances à consulter sur notre site internet. Aucune modification ne sera possible qu'une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement - secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation

LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service

Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux